

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-21

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi onze avril à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 5 avril 2024 qui a été adressée par mail le 5 avril 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA (9)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : 05/04/2024
Date de la publication en ligne : 16/04/2024

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : renouvellement convention de partenariat gestion de l'agence postale communale

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « La poste agence Communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de la mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990.

La première convention a été signée avec la commune de Meussia en 2006, suivie d'un renouvellement en 2015 et arrive à échéance le 30/04/2024.

Mme le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités d'organisation de l'agence postale communale qui devient point de contact du réseau de La Poste, offrant toute la gamme des services de La Poste.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,


- **Etudie** la convention de partenariat proposée, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.
- **Décide de** renouveler la convention pour une durée de 9 ans, sans tacite reconduction, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire de 1185 euros par mois et conformément aux nouvelles modalités de gestion avec des offres de services élargies.
- **Autorise** le maire ou un adjoint à signer la convention de partenariat proposée.

POUR : 9 voix

Ainsi délibéré le 11 avril 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-21 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

